

Objet : Festival des Nuits d'été - Subvention complémentaire 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TOUIHRAT. WDOVIK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ. (Pouvoir M. WDOVIK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). ROSSI. TAIN (Pouvoir I. CUCCURU). TAVEL (Pouvoir F. DUPRAZ). VEUILLET.

Absents : MMES MM. MALLEIN. VOISIN.

.....

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le vote au budget 2025 de l'attribution d'une subvention de 5 000€ à l'association Les Nuits d'été pour l'organisation du « Festival des Nuits d'été 2025 » ;

Explique que le montant nécessaire à l'organisation de ce festival pour cette année est de 6 500€;

Propose à l'assemblée délibérante d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 1 500€ pour l'organisation du Festival des Nuits d'été 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association Les Nuits d'été pour l'organisation de son festival 2025 en complément de la somme de 5000€ déjà attribuée par la CCLA lors du vote de son budget 2025,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

